

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTSALVY

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2014

Le Conseil communautaire s'est réuni le vendredi 25 avril 2014 à la Salle du Conseil municipal de MONTSALVY, sur la convocation du Président Jean BONNET, en date du 16 avril 2014.

Etaient présents : *(les délégués suppléant des conseillers titulaires sont portés en italique)*

Mesdames et Messieurs : François DANEMANS, Jean-Marc LABORIE, Michel CASTANIER, Jean-Pierre BOULANGER, Jean-Pierre LISSORGUES, Christian GUY, Maryline CAPREDON, Claude DELMAS, Clément RAYMOND, André VAURS, Jean-Louis PUECH, Clément ROUET, Philippe CASTANIER, Pierre SIQUIER, Serge ROUCHET, Jean-Louis FRESQUET, Raymond FROMENT, Annie PLANTECOSTE, Michel PUECH, Vincent DESCOEUR, Nicolas CAYRON, Michel MERAL, Jean-Louis LARROUSSINIE, David ERNEST, Jean-Claude CASTANIER, Léon PERIER, Yves COUSSAIN, Magalie MOUGEOT, Jean-Louis RECOUSSINES.

Etaient aussi présents des membres suppléants, sans voix délibérative : Messieurs : Alain ROQUES, André PERIER, Cyril CANTUEL et Jean-Yves SANCONIE.

Etait absent excusé : Monsieur Benoit MADAMOUR ;

1/INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Président Jean BONNET ouvre la séance et déclare installés dans leur fonction de conseillers communautaires, conformément à l'arrêté préfectoral n° 2013-1195 du 13 septembre 2013, fixant la composition du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de MONTSALVY : pour la commune de CALVINET : M. François DANEMANS et M. Jean-Marc LABORIE ; pour la commune de CASSANIOUZE : M. Michel CASTANIER, M. Jean-Pierre BOULANGER, M. Jean-Pierre LISSORGUES ; pour la commune de JUNHAC : M. Christian GUY, Mme Maryline CAPREDON ; pour la commune de LABESSERETTE : M. Claude DELMAS, M. Clément RAYMOND ; pour la commune de LACAPELLE DEL FRAISSE : M. André VAURS, M. Jean-Louis PUECH ; pour la commune de LADINHAC : M. Clément ROUET, M. Philippe CASTANIER ; pour la commune de LAFEUILLADE EN VEZIE : M. Pierre SIQUIER, M. Serge ROUCHET, M. Jean-Louis FRESQUET ; pour la commune de LAPEYRUGUE : M. Raymond FROMENT, M. Alain ROQUES suppléant ; pour la commune de LEUCAMP : Mme Annie PLANTECOSTE, M. André PERIER suppléant ; pour la commune de MONTSALVY : M. Michel PUECH, M. Vincent DESCOEUR, M. Benoit MADAMOUR, M. Nicolas CAYRON ; pour la commune de PRUNET : M. Michel MERAL, M. Jean-Louis LARROUSSINIE, M. David ERNEST ; pour la commune de SANSAC VEINAZES : M. Jean-Claude CASTANIER, M. Cyril CANTUEL ; pour la commune de SENEZERGUES : M. Léon PERIER, M. Jean-Yves SANCONIE suppléant ; pour la commune de TEISSIERES LES BOULIES : M. Yves COUSSAIN, Mme Magalie MOUGEOT ; pour la commune de VIEILLEVIE : M. Jean-Louis RECOUSSINES, M. Robert SALESSE suppléant.

Il souhaite la bienvenue aux nouveaux élus à la Communauté de Communes et déplore le faible nombre de femmes élues à ce Conseil. Il souhaite aux conseillers de travailler dans une bonne entente, et dans l'esprit communautaire, précisant, pour ce dernier point, que c'est très important pour l'avenir des communes. Il rappelle que la Communauté de communes est une structure au service des communes.

Puis il invite le doyen d'âge de l'assemblée, M. Jean-Louis LARROUSSINIE, à présider l'élection du Président.

2/ELECTION DU PRESIDENT :

M. Jean-Louis LARROUSSINIE se présente et préside l'élection du Président de la Communauté de communes. Il procède à l'appel nominal des conseillers et constate que seul M. Benoit MADAMOUR est absent mais a donné pouvoir de vote à M. Michel PUECH ; les autres élus sont tous présents. Il constate que les conditions de quorum sont remplies. Il rappelle que le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil, que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à l'issue duquel le Président est élu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

Il explique qu'il convient de constituer un bureau de vote dont il sera président et demande à l'Assemblée de désigner deux assesseurs et un secrétaire. Le Conseil communautaire délègue M. Clément RAYMOND et M. Clément ROUET, assesseurs, et M. Nicolas CAYRON, secrétaire.

Puis, M. J.-L. LARROUSSINIE demande qui est candidat à la présidence de la Communauté de communes du Pays de MONTSALVY.

Seul M. Vincent DESCOEUR est candidat. M. J.-L. LARROUSSINIE invite les conseillers à voter l'un après l'autre, à l'appel de son nom ; le matériel nécessaire se trouvant dans la salle des commissions jouxtant la salle du Conseil, permettant ainsi le secret du vote.

L'opération de vote donne le résultat suivant :

- nombre de votants : 30
- nombre de suffrages déclarés nuls : 9
- nombre de suffrages exprimés : 21
- majorité absolue : 11 voix
- nombre de suffrages obtenus par M. Vincent DESCOEUR : 21

Monsieur Vincent DESCOEUR est proclamé Président et immédiatement installé.

Il remercie l'Assemblée et déclare que sa présidence sera dans le droit fil de celle de son prédécesseur, Jean BONNET, laquelle avait été le prolongement de son propre précédent mandat. Il déclare que l'intérêt de la Communauté de communes doit dépasser les sensibilités de chacun. Il rend hommage à M. Jean BONNET, qui a œuvré pendant 6 ans.

Il dit que les communautés de communes auront une activité de plus en plus importante. Ce sont les structures sur lesquelles vont reposer d'importants dossiers dont le regroupement des EPCI. Il réitère ses remerciements aux conseillers et à M. J.-L. LARROUSSINIE.

3/DEFINITION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DE LEUR FONCTION :

Le Président rappelle que le nombre maximum de vice-présidents pour notre communauté de communes est six. Il propose d'en élire cinq. Il explique que le premier vice-président sera chargé de l'Administration générale, des Ressources humaines, de l'Economie et des Finances, le deuxième sera chargé des Services à la personne, le troisième de la Culture, de la Vie associative et des Transports scolaires, le quatrième de l'Environnement et le cinquième des Travaux. Il soumet sa proposition à l'Assemblée.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte la proposition du Président.

4 /ELECTION DES VICE-PRESIDENTS :

L'élection de chaque vice-président se déroule selon les mêmes conditions que celle du Président.

Le Président propose, premier vice-président en charge de l'Administration générale, des Ressources humaines, de l'Economie et des Finances, Monsieur Michel MERAL et demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se déclarant, l'opération de vote est lancée. Elle donne le résultat suivant :

- nombre de votants : 30
- nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- nombre de suffrages exprimés : 28
- majorité absolue : 15 voix
- nombre de suffrages obtenus par M. Michel MERAL : 28

Monsieur Michel MERAL est proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

M. M. MERAL remercie les conseillers communautaires de la confiance qu'ils lui témoignent et déclare qu'il essaiera d'en être digne.

Ensuite, le Président propose, deuxième vice-président, en charge des Services à la personne, Madame Annie PLANTECOSTE et demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se déclarant, l'opération de vote est lancée. Elle donne le résultat suivant :

- nombre de votants : 30
- nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- nombre de suffrages exprimés : 28
- majorité absolue : 15 voix
- nombre de suffrages obtenus par Mme Annie PLANTECOSTE : 28

Madame Annie PLANTECOSTE est proclamée deuxième vice-présidente et immédiatement installée.

Mme A. PLANTECOSTE remercie les conseillers communautaires de leur confiance.

Puis le Président propose, troisième vice-président, en charge de la Culture, de la Vie associative, et des Transports scolaires, Monsieur Michel CASTANIER et demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se déclarant, l'opération de vote est lancée. Elle donne le résultat suivant :

- nombre de votants : 30
- nombre de suffrages déclarés nuls : 7
- nombre de suffrages exprimés : 23
- majorité absolue : 12 voix
- nombre de suffrages obtenus par M. Michel CASTANIER : 23

Monsieur Michel CASTANIER est proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

M. M.CASTANIER remercie les conseillers communautaires et dit qu'il travaillera dans la continuité.

Après le Président propose, quatrième vice-président en charge de l'Environnement, Monsieur Jean-Claude CASTANIER et demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se déclarant, l'opération de vote est lancée. Elle donne le résultat suivant :

- nombre de votants : 30
- nombre de suffrages déclarés nuls : 6
- nombre de suffrages exprimés : 24
- majorité absolue : 13 voix
- nombre de suffrages obtenus par M. Jean-Claude CASTANIER : 24

Monsieur Jean-Claude CASTANIER est proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

M.J.-C. CASTANIER remercie l'Assemblée de la confiance témoignée et déclare qu'il essaiera d'«être à la hauteur ».

Enfin, le Président propose, cinquième vice-président en charge des Travaux, Monsieur Pierre SIQUIER et demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se déclarant, l'opération de vote est lancée. Elle donne le résultat suivant :

- nombre de votants : 30
- nombre de suffrages déclarés nuls : 8
- nombre de suffrages exprimés : 22
- majorité absolue : 12 voix
- nombre de suffrages obtenus par M. Pierre SIQUIER : 22

Monsieur Pierre SIQUIER est proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

M. P. SIQUIER remercie les élus pour leur confiance.

Le Président invite les cinq vice-présidents à le rejoindre à la table du bureau exécutif.

5/ATTRIBUTION DES INDEMNITES DE FONCTION :

Le Président propose de reconduire l'attribution des indemnités de fonction des élus telle que réalisée sous le mandat précédent, à savoir, pour le Président : 41.25 % de l'indice 1015, et pour les vice-présidents : 16.5 % du même indice.

Il demande aux conseillers communautaires de se prononcer.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution des indemnités de fonction telle que proposée.

6/COMPOSITION DU BUREAU :

Le Président rappelle que les statuts portent un bureau composé du Président et de 14 membres. Il propose que le Bureau soit composé de l'exécutif, soit des seuls Président et vice-présidents, élargi chaque fois que nécessaire, au Maire ou à un représentant du Maire, pour les questions qui pourraient concerner sa commune.

Il dit que les statuts de la Communauté de communes devront être révisés, et que ceci sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communautaire.

7/ DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BASSIN D'AURILLAC, DU CARLADES ET DE LA CHATAIGNERAIE :

Le Président explique que le Conseil communautaire doit désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. Il rappelle qu'auparavant, étaient délégués titulaires : M. Jean BONNET et lui-même, et délégués suppléants : M. Michel MERAL et M. Edouard de BONNAFOS.

Il se propose d'être à nouveau délégué titulaire, avec M. M.MERAL. Il propose délégué suppléant ; M. François DANEMANS et demande qui est intéressé pour le deuxième siège.

Il rappelle que le Schéma de Cohérence Territoriale est un document mettant en cohérence les documents d'urbanisme, et notamment les Plans Locaux d'Urbanisme qui, demain, seront intercommunaux.

M. Clément ROUET est candidat suppléant.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne, pour siéger au Syndicat Mixte du Scot du Bassin d'Aurillac, du Carlades et de la Châtaigneraie:

- membres titulaires : MM. Vincent DESCOEUR et Michel MERAL
- membres suppléants : MM. François DANEMANS et Clément ROUET.

8 /DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE OUEST CANTAL ENVIRONNEMENT :

Le Président expose que, sous le mandat précédent, M. Georges DELPUECH, vice-président chargé de l'Environnement était délégué au SMOCE avec M.M. Michel MONIER, André PERIER et Mme Marie-Antoinette DELAVault ;

Il propose que soit délégué titulaire, le vice-président chargé de l'environnement : M. J.-C. CASTANIER. Il demande qui souhaite être délégués avec lui. Se proposent M.M. David ERNEST, Jean-Louis FRESQUET, Nicolas CAYRON.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne pour représenter la Communauté de communes du Pays de MONTSALVY au Syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement : membres titulaires : MM Jean-Claude CASTANIER et David ERNEST et membres suppléants : MM Jean-Louis FRESQUET et Nicolas CAYRON.

9/ DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA RANCE ET DU CELE :

Le Président expose que M. M. CASTANIER était délégué titulaire à ce syndicat. Il propose qu'il soit reconduit à ce siège. Il précise que le délégué suppléant était M. Michel MERCADIER et demande qui souhaite le remplacer. M. Jean-Marc LABORIE est candidat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne pour siéger au Syndicat Mixte du Bassin de la Rance et du Célé : M. Michel CASTANIER, membre titulaire, et M. Jean-Marc LABORIE, suppléant.

10/DESIGNATION D'UN DELEGUE AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE :

Le Président rappelle que M. M. CASTANIER était auparavant délégué au CNAS. Il propose de le reconduire dans cette délégation.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, délègue M. Michel CASTANIER auprès du Comité National d'Action Sociale.

11 /DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A.GE.D.I. :

Le Président rappelle que M. Georges DELPUECH était auparavant délégué à A.GE.D.I. Il demande qui est candidat pour être délégué au syndicat A.GE.D.I. Il rappelle que cette structure développe des logiciels professionnels à destination des Collectivités territoriales.

Mme Maryline CAPREDON est candidate.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Mme Maryline CAPREDON déléguée auprès du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.

12/ CLOTURE DE LA SEANCE :

Le Président Vincent DESCOEUR remercie, en son nom propre, mais aussi au nom de ses vice-présidents, l'Assemblée pour la confiance qu'elle leur accorde. Il déclare que l'esprit qui les anime est l'intérêt de la Communauté de communes du Pays de MONTSALVY, de ce territoire, d'autant que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale va se réunir et invitera les EPCI à se rapprocher.

Par ailleurs, il indique que les suppléants seront systématiquement invités à assister aux réunions du Conseil communautaire.

En conclusion, à l'hommage rendu à M. Jean BONNET, il associe M. Georges DELPUECH et M. Michel PUECH ; ce dernier, bien que toujours Maire, n'ayant pas souhaité être à nouveau vice-président afin de respecter un équilibre dans la représentation géographique du Bureau.

Fait à MONTSALVY, le 5 mai 2014

Ont signé, Monsieur Vincent DESCOEUR, Président et Monsieur Nicolas CAYRON, secrétaire de séance.